

Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 @ mairie@shb30.com

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026_10 Séance du 14 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	27

Date de la convocation
8 avril 2026

Date d'affichage
8 avril 2026

POUR	CONTRE	ABSTENTION
27	0	0

Le 14 avril 2026 à 18h30 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gaël MANCUSO, Maire.

Étaient présents : M. BONELLO Christophe, Mme BONNET Nell, Mme BOUSSAGUET Samantha, Mme CANO Laëtitia, M. CHABALIER Frédéric, CHABALIER Loris, Mme CHABASSUT Orlane, M. CHAPEL Pierre, Mme CHAZEL Coralie, M. CLERC Laurent, M. DRESAR Florent, M. DURAND Denis, M. FERRIERE Nicolas, M. GALTIER Stéphan, Mme GALTIER Sylvie, M. GRIGNON Damien, Mme MALINOWSKI Céline, M. MANCUSO Gaël, Mme MIZZI Aline, Mme NICOLAS Sabine, Mme PONE Estelle, M. POULET Pascal, M. PRADEILLES Cyril, Mme SARTINI Hélène, Mme SZLEK Sandy.

Procurations :

Mme MOREAU Muriel a donné procuration à Mme CANO Laetitia, Mme SUAU Aurélie a donné procuration à M. DRESAR Florent,

Secrétaire de séance : Mme SARTINI Hélène

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 du Ministère de la défense, portant mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune,

Vu les circulaires du 18 février 2002, 24 avril 2002 et 27 janvier 2004, portant précisions de la circulaire du 26 octobre 2001,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les fonctions de correspondant défense sont nées en 2001 de la volonté gouvernementale de tisser des liens étroits entre la société civile et les forces armées.

Ainsi, chaque commune est invitée à désigner un correspondant défense ayant pour rôle de relayer les informations des forces armées sur la commune et d'être l'interlocuteur en cas de mise en œuvre des plans d'urgence et de sauvegarde.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DE DESIGNER** Monsieur Gael MANCUSO, Maire, correspondant défense de la commune de Saint Hilaire de Brethmas.

Pour extrait conforme,
Saint Hilaire de Brethmas, le 15 avril 2026

Le Maire,
Gael MANCUSO



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

RECU EN PREFECTURE

Le 20/04/2026

Application agréée E-legalite.com